

CHARTRE DE VIE

DETENTION – CONSOMMATION VENTE INTERDITE



- Alcool
- Cannabis
- Tout autre stupéfiant



Depuis le 1^{er} février 2007, la loi t'interdit de fumer au sein de l'Espace (intérieur et enceinte extérieure)

UN LOCAL POUR TOUS :



- Je respecte le matériel et les locaux
- Je remplace le matériel que je casse
- Je participe au nettoyage
- J'aide au rangement à la fin des activités
- Je paie mes consommations du bar

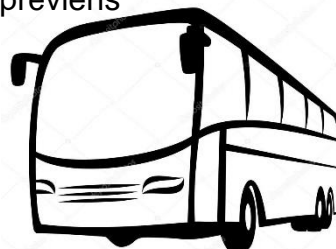
RESPONSABILITE :

- Je préviens l'animateur à mon départ
- Je suis responsable de mes affaires



LES ACTIVITES – LES SORTIES

Je m'engage lors de mon inscription, si je ne peux plus venir, je préviens



2 BIS

Espace Jeunes

RESPECT

Je respecte les différences et les opinions de chacun

